

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2016

**INSTALLATION DE STOCKAGE EN COUCHE GÉOLOGIQUE DES DÉCHETS
RADIOACTIFS - (N° 3894)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Coronado, Mme Dufлот,
M. Mamère, M. Roumégas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéa 24 et 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est pour le moins surprenant d'alléger les obligation en matière de déclaration préalable, de permis de construire pour des installation qui sont pour le moins sujettes à interrogation de la part de nos concitoyens. Par cette amendement les députés écologistes demandent le simple respect des procédures existantes.